

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 60 ter rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 60 ter rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux du 17 novembre 2022 au 30 novembre 2022.

La circulation se fera manuellement.

N°2022-202

Objet :

Branchement électrique
aéro souterrain –
Monsieur CASTEL

60 ter rue de Neufchâtel

Du 17 novembre 2022 au
30 novembre 2022

Société STPEE

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 18 octobre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site
Internet de Forges-les-Eaux le : **20 OCT. 2022**

